

PLAN STRATÉGIQUE 2016 – 2018

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL



wsib
cspaat
ONTARIO

NOTRE VISION, NOS VALEURS

Mandat de la CSPAAT

De manière responsable sur le plan financier :

- promouvoir la santé et la sécurité au travail;
- faciliter le retour au travail, le rétablissement et la transition professionnelle des travailleuses et travailleurs qui subissent une lésion reliée au travail ou contractent une maladie professionnelle;
- fournir une indemnisation et d'autres prestations aux travailleurs blessés lorsque le retour au travail n'est pas réalisable.

Vision: Devenir le chef de file des commissions des accidents du travail

Réaliser notre vision nécessitera une collaboration, des consultations et des partenariats. Ensemble, nous créons une meilleure CSPAAT pour toute notre clientèle.

Valeurs: Confiance, équité et intégrité

La CSPAAT doit être responsable envers ses intervenants, en faisant preuve de transparence dans ses actions et en offrant d'excellents services dans le cadre de son rendement.

Proposition de valeur: Vous ramener à ce qui compte

La CSPAAT s'est engagée à fournir rapidement des services efficaces et de qualité qui permettent aux employeurs de revenir aux affaires et qui appuient les travailleurs blessés dans leur rétablissement ainsi que dans leur retour au travail et à la vie quotidienne.

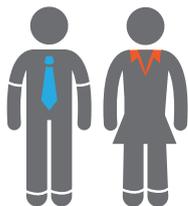


wsib
cspaat
ONTARIO

VOTRE cspa



Plus de 5 000 000
DE TRAVAILLEURS PROTÉGÉS



Plus de 290 000
EMPLOYEURS COUVERTS

Depuis 100 ans, la CSPAAT fournit une assurance contre les accidents du travail aux travailleurs et aux employeurs de l'Ontario. Nous sommes ensuite devenus l'un des plus importants assureurs en Amérique du Nord, fournissant des services à plus de cinq millions de travailleurs et de 290 000 employeurs. Chaque année, nous recevons près de 240 000 demandes de prestations pour les travailleurs et percevons plus de 4 milliards de dollars en produit tiré des primes des employeurs. La CSPAAT est entièrement financée par les primes des employeurs et administrée à titre d'organisme fiduciaire indépendant.

Nous nous sommes engagés à satisfaire et à excéder les besoins des travailleurs et des employeurs en adhérant aux principes d'équité, d'intégrité et de professionnalisme dans tout ce que nous faisons. Forts d'un regain de confiance, nous sommes prêts à relever de nouveaux défis au cours des trois prochaines années au moyen de notre **plan stratégique 2016-2018.**

Principes de Meredith

Le fondement de tous les régimes d'assurance contre les accidents du travail du Canada

- ▶ Assurance sans égard à la responsabilité
- ▶ Responsabilité collective
- ▶ Sécurité des paiements
- ▶ Compétence exclusive
- ▶ Commission indépendante



Promouvoir **la santé et la sécurité** dans les **lieux de travail** de l'Ontario.

Obtenir de **meilleurs résultats** en matière **de retour au travail et de rétablissement** et **administrer les prestations équitablement**.

Éliminer le passif non provisionné et rendre le régime d'indemnisation des travailleurs de l'Ontario **financièrement viable**.

Assurer **l'excellence du service**, la **qualité** et les **soins** au moyen d'**innovations**.

Atteindre des **objectifs communs** en tant qu'équipe **spécialisée** et **collaborative**.

Vision

Devenir le chef de file des commissions des accidents du travail

Proposition de valeur

Vous ramener à ce qui compte

Valeurs

Confiance, équité et intégrité

PLAN STRATÉGIQUE 2016 - 2018

INSTAURER LA CONFIANCE



Équité, confiance et intégrité

L'AVENIR DE LA **cspa**at

TRAVAILLER ENSEMBLE

Passif non provisionné
RÉDUCTION
DE 5,2 MILLIARDS DE DOLLARS




92% des travailleuses et travailleurs
blessés **retournent au travail**
dans un délai de
12 mois
SANS PERTE DE SALAIRE

93%
des
DÉCISIONS D'INDEMNISATION
sont rendues
en deux semaines



La CSPAAT a atteint des résultats impressionnants ces dernières années en collaborant avec les travailleurs et les employeurs. Aujourd'hui, 92 % des travailleurs blessés retournent au travail dans un délai de 12 mois sans perte de salaire. Nous rendons des décisions d'admissibilité plus rapidement, ce qui nous permet de nous concentrer sur les travailleurs blessés qui ont besoin de soins spécialisés afin de retourner au travail en toute sécurité et à plein salaire. Les taux de satisfaction à l'égard des services que nous offrons à notre clientèle ont atteint un niveau sans précédent depuis un certain temps.

Ces réalisations ont été appuyées par des initiatives, dont les suivantes :

- Renforcement des activités de rétablissement et de retour au travail selon la philosophie du « Mieux au travail ».
- Amélioration de la stratégie médicale, qui comporte un réseau provincial intégré de services médicaux spécialisés d'évaluation et de traitement.
- Augmentation des produits de la CSPAAT jusqu'au niveau requis pour couvrir les coûts.
- Diversification du portefeuille de placements pour mieux affronter la volatilité marchande.
- Adoption de pratiques phares pour atténuer les risques et rendre compte de notre rendement opérationnel.

Notre engagement continu à améliorer les résultats pour les travailleurs et les employeurs ainsi qu'à renforcer la solidité financière de notre régime se reflète dans les thèmes de notre cadre stratégique : **Santé et sécurité; Retour au travail, rétablissement et prestations équitables; Viabilité financière; Innovation; et Notre personnel.**



SANTÉ ET SÉCURITÉ

Santé et sécurité

Promouvoir **la santé et la sécurité** dans les lieux de travail de l'Ontario

La CSPAAT adhère à une culture de santé et de sécurité au travail en prévenant les lésions, les maladies et les décès professionnels.

À titre de partenaire clé, la CSPAAT soutient activement le système de santé et sécurité de l'Ontario grâce à l'élaboration d'un nouveau cadre de tarification sensible aux résultats de santé et de sécurité au travail qui favorise le déploiement d'efforts proactifs de réduction du nombre de lésions professionnelles et d'amélioration des résultats de retour au travail.

Nous utiliserons les analyses de données pour créer un indice de santé et de sécurité qui reflète le rendement de l'Ontario dans ce domaine.

OBJECTIF N° 1

Promouvoir des stratégies de prévention des décès, des lésions et des maladies dans les lieux de travail de l'Ontario.

.....

OBJECTIF N° 2

Renforcer l'intégration au sein du système de santé et sécurité au travail par l'entremise de partenariats et d'engagements communautaires.



RETOUR AU TRAVAIL,
RÉTABLISSMENT ET
PRESTATIONS
ÉQUITABLES



Retour au travail, rétablissement et prestations équitables

Obtenir de **meilleurs résultats** en matière **de retour au travail et de rétablissement** et **administrer les prestations équitablement**

Les résultats de retour au travail et de rétablissement de l'Ontario sont les meilleurs du pays. La CSPAAT soutient activement les travailleuses et travailleurs grâce à une approche intégrée de retour au travail et de rétablissement qui inclut la prestation rapide de soins médicaux de qualité.

Nous évaluerons l'efficacité de nos programmes de soins intégrés, ce qui est essentiel à l'obtention des résultats de notre approche « Mieux au travail ».

OBJECTIF N° 3

Améliorer les programmes de retour au travail et de rétablissement et administrer les prestations équitablement.

.....

OBJECTIF N° 4

Améliorer l'intégration des services médicaux et des programmes de soins de santé en établissant des partenariats ciblés.





Viabilité financière

Éliminer le passif non provisionné et rendre le régime d'indemnisation des travailleurs de l'Ontario **financièrement viable**

La CSPAAT s'est engagée à éliminer le passif non provisionné. Dans un régime financièrement viable, les travailleurs et les employeurs peuvent compter sur la CSPAAT pour l'équité des prestations et la stabilité des primes.

Le ratio de suffisance de la CSPAAT, qui mesure le montant des coûts actuels et futurs qu'elle peut couvrir, est un indicateur clé de son progrès vers la viabilité financière.

OBJECTIF N° 5

S'assurer que les produits tirés des primes couvrent les coûts et que les prestations sont viables, tout en mettant en place un cadre d'établissement des taux transparent.

.....

OBJECTIF N° 6

S'assurer que la stratégie de placement améliore la résilience du financement, tout en réalisant une mise en commun des éléments d'actif.



INNOVATION



Innovation

Assurer l'**excellence du service**, la **qualité** et les **soins** au moyen d'**innovations**

À la CSPAAT, l'innovation consiste à améliorer sans cesse notre façon de faire en vue d'obtenir de meilleurs résultats pour les travailleurs blessés et les employeurs.

Grâce à notre personnel, à nos processus et à notre technologie, nous soutiendrons l'adoption d'approches innovatrices basées sur les preuves afin d'améliorer la qualité des programmes et des services.

OBJECTIF N° 7

Investir de manière ciblée dans les technologies et les programmes pour maximiser les résultats et la qualité des services que nous fournissons aux travailleurs et aux employeurs.

.....

OBJECTIF N° 8

Générer davantage d'économies et prioriser les ressources à travers l'organisme.





Notre personnel

Atteindre des **objectifs communs** en tant qu'équipe **spécialisée** et **collaborative**

En privilégiant les capacités de notre équipe, nous nous assurons que les travailleurs et les employeurs bénéficient des services dont ils ont besoin pour parvenir aux meilleurs résultats possible. La CSPAAT est consciente que le succès de l'organisme dépend de l'engagement et de la responsabilisation des employés.

Nous nous assurerons de la mise en place de plans pour le perfectionnement et la continuité du leadership.

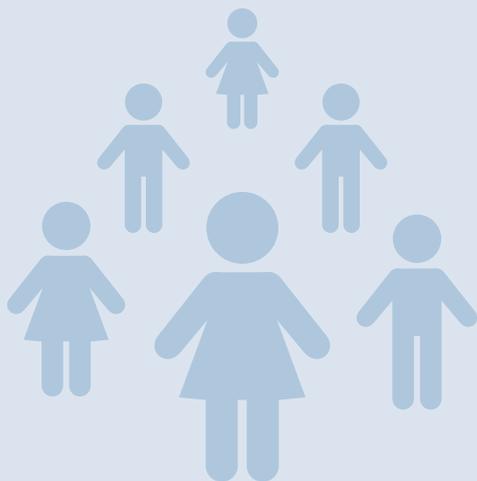
OBJECTIF N° 9

Attirer et conserver des employés engagés, responsables et compétents qui fournissent des services de haute qualité aux travailleurs, aux employeurs et à nos intervenants.

.....

OBJECTIF N° 10

Assurer la stabilité organisationnelle en gérant la relève ainsi qu'en développant et en préservant le savoir collectif.



INSTAURER LA CONFIANCE

Le **plan stratégique 2016 - 2018** concilie une administration responsable du régime d'indemnisation et des objectifs ambitieux en vue d'**améliorer les résultats, la viabilité et la responsabilisation**.

Grâce à un partenariat plus ouvert et plus collaboratif avec ceux et celles que nous servons, nous pourrons **gagner et instaurer la confiance** à l'égard de notre régime.



cspaat Vous ramener
à ce qui compte

Siège social

Simcoe Place
200, rue Front Ouest
Toronto ON M5V 3J1

(416) 344-1000

1-800-387-0750

Partout au Canada : 1-800-387-5540

Appareil de télécommunication pour sourds (ATS) :

1-800-387-0050

www.wsib.on.ca

**COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE
L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL**